



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parité : administration centrale

Question écrite n° 57301

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle de lui donner des indications sur les mesures prises pour assurer la continuité du service public et du travail de ses services en cas de catastrophe naturelle touchant la région parisienne, et donc les services centraux de son administration. Il pense en particulier aux risques que pourraient causer une inondation du type de celle qui a frappé Paris en 1910.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité connaître les mesures prises par les services du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle pour assurer la continuité du service public et du travail des services de l'administration centrale en cas de catastrophe naturelle, notamment les risques que pourrait causer une inondation du type de celle qui a frappé Paris en 1910. L'administration centrale du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle est implantée aux septième et huitième étages de l'immeuble Atlantique Montparnasse, place des CinqMartyrs-du-Lycée- Buffon. La localisation de cet immeuble ne fait craindre aucun dommage pour les locaux des services d'administration centrale. La continuité du service public est conditionnée par la capacité des agents à rejoindre leur lieu de travail et par la permanence de l'alimentation du site en énergie électrique. Sous ces deux conditions, dont la réalisation est indépendante du ministère, il sera possible d'assurer la continuité du service public, les moyens de transmission et les moyens informatiques ayant fait l'objet de mesures de nature à assurer leur fonctionnement normal même en cas d'inondation de la capitale.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57301

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : parité

Ministère attributaire : parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1263

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5974